L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 19 SEPTEMBRE 1889.

CHLORO-NAPTHOLEUM prévient la décomposition et putréfaction, et embaume un corps 7jo5—3m

PETITES ANNONCES.

MME E. BUREAU, modiste fashionable (Style Parisien) a transféré son établissement de No 9 Chartres au No 196 rue du Canal. 1er sept—3m.

ON DEMANDE.

UN compte-mari comme jardinier, épouse comme cuisinière. Gages $30 par mois, avec logement et pension. S'adresser 51 Passage de la Bourse. 19 sept—1t

A LOUER.

A LOUER.—Le 1er étage, 66 rue Chartres. 25 août—1t

A VENDRE.

NOURRITURE pour volailles à 25c par sac au "Lanaux's Rice Mills", 71 rue Decatur. 18 sept—3t

POUR cause de maladie, beane grocerie et petit restaurant, bonne affaire. S'adresser coin Bourbon et Villeré de 11 heures a. m. à 2 p. m. 15 sept—15, 17, 19

A VENDRE.—Une vacherie comprenant sept vaches, un cheval, un wagon et tout ce qu'il faut pour l'exploiter. Pour informations, s'adresser à Mme Wy Prat, rue Barbe'omew, entre Moreale et Urquhart. 4 août—

SI votre pharmacien ne tient pas de Chlorophylle Naphtholeum, vous le trouvera au bureau principal, 50 Denaine, coin Decatur. 7 juillet—3m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Frank B. Atkinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,924—Division B—Attendu que Mme Ann E. Atkinson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank B. Atkinson décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 sept—17 22 26

Succession de Veuve Benjamin Morne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,475—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Félix Borne, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
17 sept—17 22 26 Greffier.

Succession d'Alexandre Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,744—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jac Levy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
15 sept—15 20 24 Greffier.

Succession de Ernest Basile Joubert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,191—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdalena Joubert, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
15sept—15 20 24 Greffier.

Succession de Rosalie Muntalbano.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 27,658 — Division D — Attendu que Owen Reidy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Rosalie Muntalbano, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne sera fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
13 sept—13 18 22 Greffier.

Successions de John Leonard Roey et de sa première femme Yetta Deltze.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,834—Division D—Attendu que Mme Wilhelmina Roey, veuve de Henry Eudon, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de John Leonard Roey et de Yetta Deltze, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
13 sept—13 18 22 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

Timothy O'Leary vs ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,014—Division K—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Clarence O. Wilcox, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 sept—19 24 28

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans,—Henrick W. Kasper vs leurs créanciers.—No 26,014—Division E—Devra de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Henrick W. Kasper soit tenue prendre ant Benj F. Chonis, notaire public en cette ville le 26 septembre 1889, à 11 heures A. M. dans le but de voter sur la possibilité de ni donner une décharge des dettes portées sur son bilan.

Nlle-Orléans, 16 septembre 1889.
Signé: FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E siégeant en place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de cette Cour, Division E, maintenant absent sur congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. ENKIN, Député-Greffier.
13sept—3t sa 26

Rudolph Langermann vs ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,663—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jac Levy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
15 sept—15 20 24 Greffier.

Anthony Schnierog vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,730—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Rag-ne S. Ecans, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
12 sept—12 17 21 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,663—Division E.—Rudolph Langermann vs. son créancier.—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété du pétitionnaire Rudolph Langermann soit et est par le présent accepté par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Octave Morel, notaire en cette ville, au bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, Ndl., 14ème jour de septembre 1889 à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un gradic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent être mises devant eux et pendant ce temps toutes procédures judiciaires contre la personne du même pétitionnaire et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues; et que E. J. Morel, Esq., syndic, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 10 sept 1889.
FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. ENKIN Député Greffier.
11 sept—3t sa 14 sept

BASILE BARES,
FACTEUR DE PIANOS.
34 Rue Royale, N.O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos [illegible]EAU, de Paris,
[illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Une grande stratge extraordinaire ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grandes stratges à la manière étrangère ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, soit leur avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, coût	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
200 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, coût	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
1 Lot de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, coût	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre lettre devra être distincte et la Signature lisible. On n'obtiendra un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plus.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Mandat commande par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

N.B.—Souvenez-vous que les seules voies billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dans un vente de la Charte d'Etat, sont remises par les Tirlonnes de la Compagnie de Loterie de l'Etat, tirées comme ci-après, et sont sous la direction et le contrôle du Général G. T. Beauregard et Early, conformément des tirages, et publiées par les Représentants de la Nlle-Orléans, en ce qui concerne la publication des lots. NULS AUTRES NE SONT APPROUVES.

Dans les ci-dessus "Suppléments", "Original Lists" Lots et Numéros ne seront pas publiés. Les tirages Mensuels, dans la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, sont des suppléments ordinaires des tirages, et publiés par les Représentants de la Nlle-Orléans, en ce qui concerne la publication des lots. NULS AUTRES NE SONT APPROUVES.

Les lots ci-dessus "Supplément", "Original Lists" Lots et Numéros ne seront pas publiés. Les tirages Mensuels, dans la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, sont des suppléments ordinaires des tirages, et publiés par les Représentants de la Nlle-Orléans, en ce qui concerne la publication des lots. NULS AUTRES NE SONT APPROUVES.

Grand Tirage Mensuel,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 OCTOBRE 1889.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Elle est reçue dans toutes les paroisses de la Louisiane, et elle a un grand nombre d'abonnés en Europe, en Amérique et aux Antilles.

L'Edition quotidienne, publiée tous les jours, matin et soir, contenant toutes les nouvelles du jour, télégraphiques, locales, commerciales, maritimes, financières, politiques, etc., etc., est reçue par un grand nombre d'abonnés en ville et dans les campagnes environnantes.

Elle est lue par tous ceux qui veulent être tenus au courant de tout ce qui se passe dans la ville et dans le monde.

Elle est reçue par les principaux Cercles, Clubs, Cafés, Hôtels, Bureaux, Ateliers, Magasins, Boutiques, Etablissements, Navires, Bateaux, Chemins de fer, Postes, Casernes, Prisons, Hôpitaux, Asiles, Ecoles, Pensionnats, Cercles, Sociétés, Associations, Loges, Temples, Chapelles, Cimetières, Bibliothèques, Cafés-Chantants, Théâtres, Cirques, Bureaux de Tabac, Kiosques, Bureaux de Poste, Bureaux de Télégraphes, Bureaux de Chemins de fer, Bureaux de Navigation, Bureaux de Douane, Bureaux de Consuls, Bureaux de Banque, Bureaux de Compagnies, Bureaux de Commerce, Bureaux de Courtiers, Bureaux de Notaires, Bureaux de Huissiers, Bureaux de Commissaires-Priseurs, Bureaux de Commissaires de Police, Bureaux de Commissaires de Marine, Bureaux de Commissaires de Navigation, Bureaux de Commissaires de Chemins de fer, Bureaux de Commissaires de Ponts et Chaussées, Bureaux de Commissaires de Quaranta